

FONDATION NICOLAS & CHARLOTTE DE DINECHIN

SOUS ÉGIDE DE LA FONDATION  CARITAS FRANCE

Parents de 3 enfants dont 2 avec des profils à tendance autistique, nous avons créé en 2012 la FONDATION NICOLAS ET CHARLOTTE DE DINECHIN **sous l'égide de la FONDATION CARITAS FRANCE** avec laquelle nous partageons une proximité de valeurs et des objectifs communs : **aider les plus exclus de notre société.**

Ainsi abritée par la Fondation Caritas, la FONDATION NICOLAS ET CHARLOTTE DE DINECHIN peut recevoir tous dons et legs, et faire bénéficier ses donateurs des **avantages fiscaux d'une fondation reconnue d'utilité publique.**

La Fondation entend apporter son aide aux personnes atteintes de handicap mental et les personnes autistes ou atteintes de troubles du spectre autistique et oriente ses efforts autour de 4 axes majeurs :

- ✚ Soutenir les projets qui **valorisent la personne humaine dans ses dimensions personnelles, familiales, sociales, spirituelles**, améliorant la qualité de vie des bénéficiaires et respectant leur dignité.
- ✚ Porter une attention spécifique aux personnes handicapées mentales les plus démunies, notamment celles **d'origine modeste ou ayant peu de soutien familial.**
- ✚ Créer des liens privilégiés avec **l'Association Maisons pour la Vie** et d'autres organismes ayant un objet comparable, pour la création de lieux de vie.
- ✚ **Financer et mettre en œuvre des actions spécifiques** : séjours de vacances, ateliers et supports éducatifs, sportifs ou ludiques... Les idées et les besoins ne manquent pas !

Depuis sa création la Fondation a soutenu de nombreux projets.

L'année dernière, nous indiquions que la Fondation projetait de financer l'association Maisons pour la Vie pour la création en région parisienne en 2016, conjointement avec 2 autres associations, d'une **Maison d'accueil pour personnes adultes autistes ou avec une déficience intellectuelle**

Cette Maison d'Accueil accueillera jour et nuit 7 adultes présentant des troubles de la sphère autistique. Elle ouvrira au 4^e trimestre 2016 à Levallois.

La Fondation Nicolas et Charlotte souhaite apporter à ce magnifique projet un minimum de EUR 50.000 à EUR 100.000

Maison Harmonia – Le projet, l'ambition

(Voir aussi le site <http://www.maisonspouirlavie.org/maison-harmonia/>)

En 2014, **Maisons pour la vie** et **Le Chemin de Pierre** (deux associations de parents et amis de personnes présentant des troubles autistiques) s'associent avec **La Société Philanthropique** (association gestionnaire de vingt établissements) afin de créer une **maison non médicalisée** adaptée dans son aménagement et son équipement aux troubles du spectre autistique (TSA). Des personnes autistes dans le langage habituel.

Maison Harmonia fonctionne sous forme de **résidence service** où chacun des 7 habitants est **locataire** de son espace privatif et bénéficie d'espaces communs.

L'organisation des équipes est l'une des spécificités du projet. Elle réside dans la **dynamique de deux équipes interactives et formées à l'autisme** :

- Une équipe de **6 salariés** : un responsable, un psychologue et 4 aides médicaux/animateurs sociaux. En plus, trois **Volontaires du Service Civique** sont recrutés et logés dans la Maison.
- Une équipe de **bénévoles** : organisée en binômes et animée par un responsable dédié. Les bénévoles interviennent en étroite collaboration avec l'équipe de salariés. Leur mission est de partager la vie quotidienne des résidents, sorties, activités, ateliers ...



Ces deux équipes établissent des liens avec les partenaires extérieurs : médecins, pharmacies, associations de Levallois-Perret, etc...

Les trois associations travaillent en commun à l'élaboration du projet. Elles ont aussi des rôles spécifiques :

- trouver les financements complémentaires nécessaires au projet
- organiser le bénévolat
- apporter le foncier et l'immobilier
- gérer la Maison au quotidien et dans son aspect juridique

Nos valeurs défendues dans le projet :

- Tendre vers l'épanouissement et l'ouverture aux autres des personnes accueillies,
- Mettre en œuvre un accompagnement et des méthodes spécifiques à l'autisme,
- Permettre le développement de la personne dans sa globalité : corps, affectivité, intelligence et spiritualité,
- Prendre en compte la singularité et le groupe :
 - Favoriser les relations individuelles de qualité aussi bien pour la personne accueillie que pour l'accompagnant,
 - Favoriser des relations d'entraide et de solidarité au sein des établissements tant pour les résidents que pour le personnel,
- Offrir un cadre sécurisant sur un modèle familial, tout en conservant un lien privilégié avec la famille,
- Participer à la vie sociale en inscrivant la Maison dans son environnement local et en recherchant des liens avec des bénévoles et des amis.

www.maisonspouirlavie.org / contact@maisonspouirlavie.org

POUR NOUS AIDER A FINANCER CETTE MAISON

Les dons peuvent être faits :

- Par chèque en utilisant le bulletin ci-dessous
- En ligne sur le site <https://don.fondationcaritasfrance.org/nicolas-charlotte/>

Tous les reçus fiscaux sont émis par la Fondation Caritas France et bénéficient des avantages fiscaux liés aux dons et legs dans les conditions de la réglementation fiscale.

- Si vous êtes assujettis à **l'impôt sur le revenu** :
 - 66 % de ce don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Si vous êtes assujettis à **l'ISF**, vous pouvez réduire de votre ISF 75 % du montant du don.
 - Ainsi, un don de € 2000 vous revient à € 500 et € 2000 sont affectés aux projets soutenus.

Pour être pris en compte pour la déclaration 2016 (sur le patrimoine 2015), le don doit être, selon le montant de votre patrimoine, soit combiné avec les déclarations d'IR, soit établi avant le 15 Juin 2016 (en cas de patrimoine supérieur à 2,57 M€).

Vous pouvez trouver toutes ces informations en détail auprès de :

- Fondation Caritas France : www.Fondationcaritasfrance.org
- Fondation Nicolas et Charlotte de Dinechin : www.Fondationcaritasfrance.org
 - cliquez sur "Fondations familiales" dans le cadre bleu "Fondations abritées"
- Après de thibaud.dedinechin@gmail.com

Nous vous remercions très chaleureusement pour votre soutien.

Thibaud et Pascale (†) de Dinechin
Fondateurs

BULLETIN DE SOUTIEN A LA FONDATION NICOLAS ET CHARLOTTE DE DINECHIN

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Email @

☐ Je souhaite faire un don* par chèque à la FONDATION NICOLAS ET CHARLOTTE DE DINECHIN

Je verse la somme de : _____ € par chèque,
libellé à l'ordre de FONDATION NICOLAS ET CHARLOTTE DE DINECHIN envoyé à l'adresse suivante :

FONDATION NICOLAS ET CHARLOTTE DE DINECHIN

Fondation Caritas France

106 rue du Bac

75341 Paris Cedex 07

☐ Je souhaite faire un don* sur le site <https://don.fondationcaritasfrance.org/nicolas-charlotte/>

* Tout don à la FONDATION NICOLAS ET CHARLOTTE DE DINECHIN permet de bénéficier d'une réduction de l'ISF à hauteur de 75 % du montant du don, ou d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un reçu fiscal sera émis par la Fondation Caritas France. La Fondation Caritas France est reconnue d'utilité publique.